



# *Fiche de sécurité du produit*

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

### Identification

Nom du produit : PHOSPHATE MONOCALCIQUE MONOHYDRATÉ

Numéro de référence : AST10022

Date : 01 mai 2006

### Utilisation de la substance ou de la préparation

Ingrédient alimentaire, ingrédient pour engrais, composé pour extincteur

### Identification de la société / entreprise

#### **ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP**

622 Emerson Road - Suite 500

St. Louis, Missouri 63141

### Téléphone d'urgence

Aux États-Unis, appeler CHEMTREC : 1 800 424 9300

Au Canada, appeler CANUTEC : 1 613 996 6666

Informations générales : +1 800 244 6169 (partout dans le monde)

## 2. COMPOSITION / INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

### Composition

<u>Substance</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% en poids</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>Phrase de risque</u>
Phosphate monocalcique monohydraté	10031-30-8	100	sans objet*	R36/37/38

\* Les informations d'enregistrement, de classification, d'inventaire et les informations qui se trouvent dans les sections 2 à 16 pour ce produit sont basées sur la forme hydratée du phosphate monocalcique anhydre, n° EINECS 231-837-1.

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification de la substance / préparation

Classification CE      Aucune

Phrase de sécurité      S36

### Effets sur la santé des êtres humains

Un contact avec les yeux ou la peau peut provoquer une irritation. Une inhalation de poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une irritation ou des brûlures des voies gastro-intestinales peuvent se produire après une ingestion. Des nausées, des vomissements et

## **Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP**

Produit : Phosphate monocalcique monohydraté

Page 2 sur 6

N° de référence : AST10022

01 mai 2006

une diarrhée peuvent également se produire.

### **Effets sur l'environnement**

Ce produit ne devrait produire aucun effet néfaste significatif sur l'environnement lorsque le mode d'emploi recommandé est respecté.

## **4. MESURES DE PREMIERS SECOURS**

### **Général**

Un contact avec les yeux ou la peau peut provoquer une irritation locale. Une ingestion de quantités importantes peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements, des crampes et une diarrhée. Peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche. Le traitement doit consister en une thérapie symptomatique et des soins de soutien.

### **Contact avec les yeux**

Éviter tout contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver les yeux avec beaucoup d'eau. Si besoin, obtenir une assistance médicale. Cette poudre sèche peut provoquer une irritation due à un corps étranger chez certaines personnes.

### **Contact avec la peau**

Retirer ce produit de la peau avec beaucoup d'eau et de savon. Un contact prolongé avec la poudre sèche peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

### **Inhalation**

Une inhalation de la poussière peut provoquer une toux et des éternuements. Sortir immédiatement à l'air libre. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, procéder à la respiration artificielle.

### **Ingestion**

Si la victime est consciente et alerte, lui donner 2 à 4 verres (une grande quantité) d'eau à boire. Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente. Si une gêne persiste, obtenir une assistance médicale.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Moyens d'extinction**

Non combustible.  
Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

### **Moyens d'extinction à ne pas utiliser**

Non combustible.  
Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

### **Risques d'exposition**

Aucune considération spéciale

### **Équipement de protection**

Par mesure de précaution générale, les personnes combattant l'incendie et les autres personnes exposées doivent porter un système respiratoire autonome.

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Précautions personnelles**

Éviter toute exposition superflue et enlever tout produit des yeux, de la peau et des vêtements.

### **Précautions concernant l'environnement**

Petites quantités : Éviter tout déversement dans l'environnement.

Quantités importantes : Éviter tout déversement dans l'environnement – Voir la section 15.

### **Méthode de nettoyage**

Balayer, ramasser à la pelle ou à l'aide d'un aspirateur tout le produit, le sol contaminé et les autres substances contaminées et les placer dans des conteneurs propres et secs en vue d'un enlèvement. Le produit résiduel peut être rincé avec de l'eau.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **Manipulation :**

Manipuler conformément à de bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

Éviter tout contact avec les yeux.

Se laver immédiatement les mains après toute manipulation.

Retirer le produit des vêtements.

### **Mesures techniques**

Assurer une ventilation adéquate. L'emploi d'une ventilation mécanique par aspiration localisée est préféré au niveau des sources de contamination de l'air, telles que les équipements de procédé ouverts.

### **Stockage**

Conserver dans un endroit frais et sec pour préserver les performances du produit.

## **8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE**

### **Limite d'exposition professionnelle**

SAE ACGIH	10 mg/m <sup>3</sup> (inhalable) MPT sur 8 heures, 3 mg/m <sup>3</sup> (respirable) MPT sur 8 heures
LEA OSHA	15 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale) MPT sur 8 heures, 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable) MPT sur 8 heures

Ni l'OSHA ni l'ACGIH n'a établi de limites d'exposition spécifiques pour ce produit. Cependant, l'OSHA et l'ACGIH ont établi des limites pour les particules qui ne sont soumises à aucune autre réglementation (PNOR) ou à aucune autre classification (PNOC), qui sont les limites d'exposition les moins rigoureuses applicables aux poussières.

### **Protection respiratoire**

Éviter de respirer les poussières du produit. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire homologué tel que celui décrit par la norme 29 CFR 1910.134 de l'OSHA ou par la norme européenne EN149. Un système respiratoire antipoussières est recommandé.

### **Protection des mains / de la peau**

Il est recommandé de porter des gants de protection ; se laver soigneusement les mains et laver la peau souillée après toute manipulation.

## Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Phosphate monocalcique monohydraté

Page 4 sur 6

N° de référence : AST10022

01 mai 2006

### Protection des yeux

Utiliser de bonnes pratiques industrielles pour éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité chimique appropriées, comme le décrit la réglementation de protection des yeux et du visage 29 CFR 1910.133 de l'OSHA ou la norme européenne EN166.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

### Informations générales

Formule chimique :	Ca(H <sub>2</sub> PO <sub>4</sub> ) <sub>2</sub> . H <sub>2</sub> O
Forme :	Cristaux
Couleur :	Blanc
Odeur :	Inodore

### Informations importantes concernant la santé, la sécurité et l'environnement

pH :	4,6 (en tant que solution à 1 %)
Densité	1,2 g/ml
Solubilité dans l'eau :	18 g/l à 30 °C
Point de fusion	200 °C

REMARQUE : Ces données physiques sont des valeurs typiques basées sur le produit testé, mais peuvent varier d'un échantillon à un autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être considérées comme une analyse garantie d'un lot spécifique, ni comme spécifications pour le produit.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation. Le conserver dans un endroit frais et sec pour préserver ses performances.

### Conditions à éviter

Aucune n'est connue

### Produits à éviter

Aucun n'est connu

### Produits de décomposition dangereux

Aucun n'est connu

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Données de laboratoire

Les résultats d'études réalisées par ICL Performance Products LP sur des animaux à l'aide d'une dose unique (aiguë) de ce produit sont donnés ci-dessous :

Oral - rat DL50 :	7100 mg/kg ; pratiquement non toxique
Dermique – lapin DL50 :	> 7940 mg/kg ; pratiquement non toxique
Irritation des yeux – lapin :	9,3/110,0 ; provoque une légère irritation
Irritation de la peau – lapin : 0,0/8,0 (exposition de 24 heures) ;	ne provoque aucune irritation

Aucun changement génétique n'a été signalé lors de tests standard utilisant ce produit et des cellules de levure. Aucune malformation congénitale n'a été signalée sur les souris, les rats ou les lapins ayant reçu ce produit au cours de la gestation.

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **Toxicité envers l'environnement**

Invertébrés : CE50 48 heures Daphnia magna : > 485 mg/l  
Poissons d'eau froide : CL50 96 heures Truite arc-en-ciel : > 1000 mg/l

Aucune donnée concernant la toxicité envers les algues n'est disponible pour ce produit.

### **Sort dans l'environnement**

Les composés inorganiques en contact avec le sol, les eaux souterraines ou les eaux de surface peuvent être absorbés par les plantes et utilisés comme éléments nutritifs essentiels. Les phosphates peuvent également former des précipités. Le terme « biodégradabilité », en tant que tel, n'est pas applicable à des composés inorganiques.

## **13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

### **Numéro du catalogue de déchets européen**

Inconnu

### **Considérations concernant l'élimination des déchets**

Ce produit, lorsqu'il est jeté, n'est pas un déchet dangereux, tel que ce terme est défini par le Resource, Conservation and Recovery Act (RCRA), 40 CFR 261. Le produit sec peut être mis en décharge ou recyclé conformément aux réglementations locales, provinciales et gouvernementales. Consulter un avocat ou les autorités réglementaires compétentes pour plus d'informations concernant l'élimination de ces déchets.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Les données qui figurent dans cette section sont fournies à titre d'information uniquement. Veuillez appliquer les réglementations appropriées pour affecter la classification appropriée à votre expédition pour le transport.

### **Route / rail, mer et air**

IMDG / UN	Pas dangereux pour le transport
ICAO / IATA - Avion de passagers	Pas dangereux pour le transport
RID / ADR	Inconnu
TMD du Canada	Pas dangereux pour le transport
MINISTÈRE DES TRANSPORTS (DOT) DES ÉTATS-UNIS	Pas dangereux pour le transport

## **15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **Étiquette CE**

Symbole de danger : Aucun  
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau  
S36 Porter un vêtement de protection approprié

### **Inventaire chimique**

TSCA des États-Unis :	Listé*	Australie	Listé+
LIDS du Canada :	Listé*	Corée	Listé*
CE :	Listé*	Philippines	Listé+
Japon	Listé*	Chine	Listé+

## Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Phosphate monocalcique monohydraté

N° de référence : AST10022

Page 6 sur 6

01 mai 2006

\* La forme anhydre du phosphate monocalcique est listée dans les inventaires ci-dessus.  
+ Dans ces pays, l'inventaire chimique contient la forme hydratée du phosphate monocalcique.

### Autres informations

Classification du SIMDUT

Pas contrôlé

Notification de dangers selon le SARA

Catégories de danger selon les règles du Title III (40 CFR 370) : Sans objet

Section 302 Substances extrêmement dangereuses : Sans objet

Section 313 Substance(s) chimique(s) toxique(s) : Sans objet

Quantité à déclarer selon le CERCLA :

Sans objet

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des règlements sur les produits contrôlés du Canada et la fiche de sécurité contient toutes les informations requises par les règlements sur les produits contrôlés du Canada.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

	<u>Santé</u>	<u>Feu</u>	<u>Réactivité</u>	<u>Informations supplémentaires</u>
Classification NFPA suggérée	2	0	0	
Classification HMIS suggérée	2	0	0	E E = lunettes de sécurité, gants, système respiratoire antipoussières

Raison de la révision : Section révisée 1.

Remplace la fiche de sécurité datée de : 01 novembre 2005

Rédigé conformément à la Directive 2001/58/EC de la CEE.

Bien que les informations et recommandations fournies dans ce document (ci-après appelées « Informations ») soient présentées de bonne foi et considérées comme correctes à la date de rédaction, ICL Performance Products LP ne garantit en aucune manière qu'elles soient complètes ou exactes. Les informations sont fournies sous la condition que les personnes qui les reçoivent déterminent elles-mêmes avant l'emploi si elles sont adaptées à l'usage qu'elles veulent en faire. ICL Performance Products LP ne sera en aucun cas responsable de quelque dégât que ce soit résultant de l'utilisation de ces informations ou de la confiance placée dans celles-ci. AUCUNE ATTESTATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, QUE LE PRODUIT EST PROPRE À LA VENTE OU ADAPTÉ À UN OBJECTIF PARTICULIER, OU DE TOUTE AUTRE NATURE, N'EST ACCORDÉE ICI VIS-À-VIS DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT LES INFORMATIONS.

AST10022.1611.doc